

APPEL À PROJETS 2021

SOUTIEN AUX STRUCTURES DE RECHERCHE ET INNOVATION EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE – SRI-ECO

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Appel à projets ouvert du 1er février 2021 au 14 mars 2021

1. PRESENTATION

Le présent document fournit les informations nécessaires au dépôt des candidatures dans le cadre de l'appel à projets de Soutien aux Structures de recherche et innovation – SRI lancé par l'Agence Universitaire de la Francophonie en Europe centrale et orientale.

L'appel est composé des documents suivants :

- ce document de présentation (et annexes)
- formulaire de candidature, à remplir obligatoirement en ligne (création de compte utilisateur requise) :

<https://formulaires.auf.org/>

2. OBJECTIF GLOBAL ET ENJEUX

Afin de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche et d'encourager la création de réseaux internationaux francophones de recherche, l'Agence Universitaire de la Francophonie soutient la structuration et le développement de la recherche dans un cadre national et international, et l'implication des établissements membres dans ce processus.

Les Structures de recherche et innovation — observatoires, centres de recherche, réseaux de chercheurs, collèges/écoles doctorales et autres organisations dédiées et reconnues par leur établissement — visent à fédérer et à soutenir les chercheurs francophones de nos universités membres constitués dans des consortiums de coopération et participation dans le cadre de différentes cultures scientifiques européennes et internationales, dans différents secteurs de recherche universitaire pluridisciplinaire.

Ces SRI ont comme vocation le renforcement de la dynamique et la valeur de la recherche francophone de la région ECO afin de favoriser les échanges scientifiques et technologiques d'excellence, la mise en réseau des jeunes chercheurs francophones, pour soutenir leurs réussites et stimuler leur potentiel en tant que vivier de l'enseignement universitaire francophone et créateurs de valeur scientifique ajoutée.

La finalité de cet appel est d'appuyer les Structures de recherche et innovation créés et actives dans les universités membres de l'Agence Universitaire de la Francophonie en Europe centrale et orientale et, au sens large, dans le milieu académique de recherche de la région.

Cet appui de l'AUF sera destiné à renforcer la capacité de ces structures dans:

- la recherche – stratégie, organisation, laboratoires, etc.
- l'innovation dans les activités scientifiques – valorisation, partenariats, transfert, etc.
- l'ouverture à l'international – coopération, rayonnement, etc.
- la synergie des structures de recherche – mise en réseau, partenariat, etc.

Il s'agit des actions transversales afin de :

- renforcer la compétitivité et la croissance de la recherche universitaire
- renforcer les bases scientifiques et technologiques de la recherche universitaire
- stimuler la capacité d'innovation et la compétitivité
- lutter contre le changement climatique
- aider à réaliser les objectifs de développement durable
- faire face aux défis mondiaux
- apporter une approche novatrice dans le domaine ou dans la thématique
- contribuer à la réalisation de l'Espace Européen de la Recherche et/ou international.

3. TYPES DE PROJETS ÉLIGIBLES

Les projets déposés en réponse à cet appel permettront aux structures de recherche et innovation, créées et reconnues par leurs universités, de bénéficier d'un soutien au déroulement des **projets internationaux de recherche** pour :

- renforcer le système universitaire de recherche et innovation comprenant des preuves scientifiques et prospective, la science ouverte, des mécanismes d'appui aux politiques spécifiques et aux les carrières de

chercheurs ▪ optimiser les points forts et le potentiel pour une recherche universitaire plus innovante. Les domaines scientifiques prioritaires pour les projets déposés sont les suivantes: ▪ santé, sécurité alimentaire et environnement ▪ culture, créativité et société inclusive ▪ science et technologie de l'information, industrie et espace ▪ climat, énergie et mobilité.
4. DUREÉ DES PROJETS Les projets seront mis en place 12 mois, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022. La première tranche de la subvention (60%) sera obligatoirement consommée avant le 15 décembre 2021.
5. MOYENS FINANCIERS Le budget maximal octroyé pour un projet sélectionné ne pourra dépasser 10 000 €. La subvention de l'AUF couvrira maximum 80% du coût global du projet. Les dépenses éligibles dans le cadre de cet appel sont les frais liés à la mise en place des recherches : chantiers de recherche, dissémination de la recherche; mobilité de courte durée des chercheurs de l'équipe du projet ressortissants d'une structure de recherche de l'Europe centrale et orientale. Les dépenses sont jugées éligibles selon les catégories, les règles et les barèmes en vigueur à l'AUF au moment de l'appel (annexe 2 au présent document, pour les dépenses liées aux mobilités). Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets devra être assuré par les moyens propres des entités partenaires ou par d'autres sources. La proposition de projet devra être accompagnée par le budget prévisionnel total du projet. Celui-ci sera calculé en prenant en considération les dépenses éligibles et les modalités de calcul spécifiques à l'AUF.
6. CONDITIONS DE CANDIDATURE L'appel à projets est ouvert aux structures de recherche et innovation rattachées à des institutions membres de l'AUF dans la région d'Europe centrale et orientale (ECO), dans les pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Bélarus, Estonie, Géorgie, Croatie, Hongrie, Kirghizistan, Kazakhstan, Kosovo, Lituanie, Lettonie, République de Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Fédération de Russie, Slovaquie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Ouzbékistan (cf. www.auf.org/nos-membres). Les propositions de projets doivent être déposés par un consortium composé d'au moins deux structures de recherches ressortissants des établissements membres de l'AUF de deux pays différents, dont au moins : 1. une structure de recherche d'un établissement d'un pays de la région Europe centrale et orientale 2. une structure de recherche d'un établissement membre de l'AUF en Europe centrale et orientale ou dans d'autres régions : Amériques, Afrique centrale et des Grands Lacs, Afrique de l'Ouest, Amériques, Asie-Pacifique, Caraïbe, Europe de l'ouest, Maghreb, Moyen- Orient, Océan Indien. <i>NB : Les établissements doivent être membres de l'AUF au moment de la signature de la convention de projet et à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF.</i> Le consortium doit désigner une structure porteuse du projet. Celle-ci doit être rattachée à un établissement situé en Europe centrale et orientale. Le consortium doit désigner un coordonnateur scientifique du projet. Celui-ci doit être en activité dans l'établissement de l'Europe centrale et orientale auquel est rattachée la structure de recherche porteuse du projet. La structure de recherche et innovation porteuse soumet la candidature en ligne, au nom du consortium. Une structure de recherche et innovation peut déposer plusieurs projets ; un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé.
7. MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CONSTITUTION DU DOSSIER La candidature se déroule en deux étapes : Etape 1 : un dossier de candidature doit être complété en ligne sur la plate-forme formulaire.auf.org : Appel à projets 2021, Soutien aux Structures de Recherche et Innovation en Europe centrale et orientale – SRI-ECO, Europe centrale et orientale. Le formulaire doit être rempli par la structure de recherche porteuse au nom du consortium. Aucune candidature envoyée à l'AUF par courrier postal ne sera prise en considération. L'ensemble des projets déposés lors de cet étape de l'appel seront traités, dans un premier temps, sur la base des critères de recevabilité administrative suivantes, faute de quoi le dossier ne sera pas évalué: - un consortium du projet composé d'au moins deux structures de recherches ressortissants des établissements de deux pays différents - l'établissement de rattachement de la SRI est à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF - le projet a été soumis via le formulaire de candidature en ligne dans les délais impartis

Seuls les projets qui répondent aux conditions administratives de candidature seront ensuite soumis à une évaluation scientifique par des experts / la Commission régionale d'experts de l'AUF ECO, selon les domaines couverts par les projets et les critères d'évaluation établies (annexe 1 – Critères d'évaluation et de sélection).

Sur la base des résultats de l'évaluation scientifique et à concurrence des budgets disponibles, l'AUF ECO établira la liste de projets à financer ainsi que le budget accordé pour chaque projet.

L'AUF ECO publiera la liste des projets à financer dans la rubrique « Actualités » du site de l'AUF : www.auf.org/europe-centrale-et-orientale/

Etape 2 : les projets sélectionnés et notifiés pour financement par l'AUF ECO doivent être complétés, dans les plus brefs délais, par **les pièces suivantes**:

- le descriptif du projet (établi cf. à l'annexe 2 du présent document)
- les curriculum vitae synthétiques des chefs de projet dans les structures de recherche partenaires
- les lettres d'engagement des partenaires du projet (visées par la plus haute autorité de la structure de recherche ayant une personnalité morale ou de l'établissement de rattachement de la structure de recherche), contenant l'accord de la structure de recherche/de l'établissement de rattachement pour la mise en place du projet en partenariat avec les autres structures de recherche/établissements membres du consortium et aussi l'engagement de celui-ci d'assurer les moyens administratifs, humains et d'infrastructure nécessaires à la réalisation du projet
- le plan de travail détaillé
- le calendrier des activités
- le budget prévisionnel détaillé, équilibré en indiquant la contribution financière de la structure de recherche porteuse et des autres partenaires du projet (établi cf. à l'annexe 3 du présent document).

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.

L'absence ou la non conformité de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

8. MISE EN PLACE ET SUIVI DES PROJETS

Le financement des projets sélectionnés, notifiés et complétés par l'ensemble des pièces demandées dans l'étape 2 sera mis en place à travers une convention conclue entre l'AUF et l'établissement de rattachement de la structure porteuse du projet.

La gestion de la subvention accordée sera assurée par la structure de recherche porteuse du projet – si ayant une personnalité morale – ou par l'établissement de rattachement de la structure porteuse du projet. Le suivi des projets par l'AUF est assuré en relation avec la Commission régionale d'experts en Europe centrale et orientale.

La première tranche des crédits (60% de la subvention) sera versée après retour à l'AUF-ECO de la convention de projet dûment complétée et signée par la plus haute autorité de l'établissement.

La deuxième tranche (40% de la subvention) sera versée après présentation à l'AUF-ECO des rapports d'activité et financier intermédiaire correspondant aux crédits de la première tranche et à condition que ces rapports aient été jugés conformes par l'AUF en Europe centrale et orientale.

Un rapport scientifique et financier final sera présenté à l'AUF ECO au plus tard un mois après la date de fin du projet.

11. CALENDRIER DE L'APPEL

1^{er} février 2021	lancement de l'appel à projets
14 mars 2021	clôture de l'appel à projets
15-21 mars 2021	examen de la recevabilité des propositions de projets
22-28 mars 2021	évaluation des propositions de projets par les experts de la CRE
31 mars 2021	publication des résultats de l'appel à projets
1^{er}-18 avril 2021	réception des pièces demandées dans l'étape 2 de l'appel à projets
19-30 avril 2021	signature des conventions des projets
1^{er} mai 2021	démarrage des activités

ANNEXE 1 - CRITÈRES D'EVALUATION ET DE SÉLECTION

Le porteur du projet sélectionné se verra attribuer une subvention en fonction des caractéristiques du projet (qualité, innovation, interdisciplinarité, valorisation, communication et impact) et notamment :

- qualité scientifique intrinsèque du dossier : clarté du projet et de ses objectifs et enjeux ; présentation de son déroulement et de ses développements ; présentation de ses conditions de réalisation ; importance et difficulté de la thématique abordée et des objectifs proposés ; originalité des solutions envisagées ; méthodologie et plan de travail	10 points
- qualité et expertise des équipes de chercheurs dans le domaine du projet: expertise scientifique du coordonnateur du projet et de l'équipe-projet ; publications des chercheurs impliqués dans le projet dans des revues avec facteur d'impact ou incluses dans des bases de données reconnues internationalement dans le domaine scientifique de la proposition de	10 points

projet	
- démarche partenariale ou collaborative opérationnelle pour la mise en place du projet	10 points
- complémentarité et cohérence des activités prévues dans le projet apporté par les équipes de chercheurs (apports mutuels, répartition équilibrée des périodes de mobilité) ; la valeur ajoutée de la coopération ; l'implication des doctorants et chercheurs post-doc	10 points
- intégration dans l'Espace Européen et International de Recherche et perspectives de développement des coopérations: complémentarité du projet avec d'autres programmes de recherche et mobilité internationaux ; perspectives de coopérations futures	10 points
- dimension interdisciplinaire des objectifs du projet	10 points
- caractère innovant (technologique, sociétal, organisationnel, etc.)	10 points
- retombées du projet pour la communauté universitaire de recherche et innovation et au sens large	10 points
- pérennité du projet	10 points
- communication et valorisation du projet.	10 points

Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle du dossier et à la présence de l'ensemble des informations d'ordre scientifique, administratif et financier demandées.

ANNEXE 2 - Descriptif du projet (maximum 5 pages, Arial 10, 1,5 d'interligne)

1. Domaine scientifique dans lequel s'inscrit le projet
2. Durée du projet
3. Intitulé du projet
4. Partenaires impliqués dans le projet : dénomination de la structure de recherche, établissement de rattachement, coordonnées, personnalité morale ou non, nom et prénom la plus haute autorité de la structure ou de l'établissement de rattachement, nom prénom et titres universitaires du responsable scientifique
5. Contenu de la proposition du projet :
 - état de l'art de la science/ technologie dans le domaine
 - description du projet (objectifs, caractère novateur et inter/pluridisciplinaire, concordance avec les stratégies nationales et européennes dans le domaine, méthodologie et plan de travail, étapes de réalisation, résultats attendus)
 - intérêt de la collaboration entre les partenaires du projet
 - présentation des équipes de chercheurs
 - mobilités des membres des équipes de chercheurs (présentation générale)
 - livrables et publications / brevets prévus
 - retombées (l'impact scientifique / technologique du projet sur le domaine de recherche abordé ; impact éducationnel et/ou économique escompté, impact sur l'environnement etc.)
 - perspectives de coopération
 - budget prévisionnel (un modèle de budget prévisionnel est fourni dans l'annexe 3 au présent document ; il permet de présenter : les bénéficiaires pressentis, la durée et objectifs des mobilités, les frais occasionnés, etc.) ; le budget prévisionnel doit être joint au formulaire en ligne.

ANNEXE 3 - Catégories, règles et barèmes des dépenses éligibles liées aux mobilités

1. frais de transport et de séjour du missionnaire: billet d'avion en classe économique, de train en 2ème classe, billet de bus (billets achetés au moins 30 jours avant le déplacement, pour avoir le meilleur prix); frais de transport en voiture personnelle seulement si d'autres moyens de transport ne sont pas disponibles et selon la formule de calcul suivante: la distance x 2 x 7.5/100 x prix/L du carburant selon le ticket d'essence du jour de déplacement et selon le trajet du site Via Michelin)

2. assurance du missionnaire pour la période de la mission, le cas échéant

3. indemnité journalière du missionnaire (perdiem) : ce barème s'applique aux **mobilités de courte durée des chercheurs des structures de recherche de l'Europe centrale et orientale** (missions de coopération scientifique, missions d'expertise) pour leur déplacement dans le cadre du projet.

- en Europe de l'ouest et Amérique du Nord : 140 €

- en Europe centrale et orientale, Moyen Orient, Asie-Pacifique, Océan indien, Afrique, Amérique du Sud, Caraïbes: 110 €

Des montants inférieurs ou égaux doivent être pris en compte dans la construction du budget.

Ce montant s'entend par tranche de 24 h à compter de l'heure d'arrivée sur le lieu de la mission et comprend le logement et les repas, pour maximum 4 jours par mission.